

République Française  
-----  
Département de la Côte d'Or  
-----  
Arrondissement de Beaune  
-----  
Canton de Longvic  
-----  
Communauté de Communes  
De GEVREY-CHAMBERTIN  
Et de NUITS-SAINT-GEORGES

## Commune de Curley

-----  
Rue de la Mairie  
21220 CURLEY  
-----  
Téléphone 03.80.61.47.99  
Courriel : mairie.curley@yahoo.fr

Curley, le 3 octobre 2024

### Procès-Verbal du

### Conseil Municipal du 26 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de CURLEY

Etant réuni, après convocation légale en date du 18 septembre 2024, sous la présidence de M Dominique BAILLEUX, Maire :

Etaient présents :

- Mmes Sylvine CHALLET, Nadine CHRIST, Dominique CONVERSIN
- Mrs Dominique BAILLEUX, Franck DE DEMO, Samuel HAKIMI , Michel PERSONNIER, Philippe ROUSSIAUX

Absents excusés :

Mme Marine THOMAS, pouvoir donné à Dominique BAILLEUX

Mr Grégory AUBERT, pouvoir donné à Michel PERSONNIER

Secrétaire de séance :

- Mme Nadine CHRIST

La séance débute à 20h36.

*Le maire demande à ajouter une délibération éventuelle à la demande de la Communauté de Communes.*

*Le conseil approuve à l'unanimité.*

---

- **Approbation du PV du conseil municipal du 26 juin 2024**

Abstention	0	Contre	0	Pour	10
------------	---	--------	---	------	----

- **Délibération : Demande de subvention Eclairage Public**

Nous avons déjà pris une délibération en mars 2024 pour la rénovation de l'éclairage public pour un montant de 2 721,63 € HT à la charge de la commune. Le projet a été repoussé en 2025 en raison de la rénovation énergétique des 3 cours.

Il serait possible, sous certaines conditions, d'obtenir une subvention de 20% maximum auprès du Fonds Vert. Les conditions sont assez restrictives et il n'est pas sûr que dans notre contexte le projet soit éligible.

Toutefois, le maire demande au conseil s'il est opportun de faire une demande de subvention auprès du fonds vert.

Débat :

Il n'apparaît pas intéressant de faire cette demande puisque les conditions ne seront certainement pas atteintes et que le montant semble dérisoire par rapport au travail administratif à réaliser.

La délibération est donc non avenue.

Par ailleurs, le SICECO a proposé un devis pour la rénovation de l'éclairage du lavoir pour un reste à charge de 2 999, 26 HT. Cette opération n'est pas éligible aux subventions.

Par contre, le devis inclut le remplacement des projecteurs au sol, ce que nous ne souhaitons pas à priori. Et il inclut des options dont nous n'avons pas besoin comme une horloge pour l'allumage et l'extinction alors que le lavoir est connecté à l'éclairage public et soumis aux mêmes heures de fonctionnement.

Notre demande était de remplacer les projecteurs intérieurs et déplacer le coffret et les prises dans la zone sèche du lavoir. Nous pourrions aisément réaliser nous-mêmes cette opération, mais, s'agissant d'un éclairage public, il semble préférable de la laisser réaliser par le SICECO pour des raisons de responsabilité.

Le maire a demandé au SICECO de revoir sa copie.

- **Délibération : Participation financière au Tiers Lieu des Hautes Côtes**

Voir annexe jointe.

Même sans participer activement à la construction du Tiers Lieu, notre commune pourrait apporter sa participation financière en 2025. Le montant demandé à l'adhésion est de 100 € / an.

Le maire demande au conseil d'approuver cette subvention pour 2025.

Abstention	0	Contre	0	Pour	10
------------	---	--------	---	------	----

- **Information : Nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Nous aurions dû donner notre avis sur les deux mois sur les mesures intégrées à ce nouveau schéma. Il n'a pas semblé au maire très important de convoquer un conseil uniquement pour ce point. Les deux mesures :

- Incitation à la création de communes nouvelles par la fusion de communes. Nous ne sommes pas actuellement dans cette démarche. Nous pourrions y réfléchir si le besoin d'en fait sentir. Il n'est d'ailleurs pas improbable que nous y soyons forcés un jour.
- Transfert de la compétence « eau » à la Communauté de Communes. C'est déjà le cas.

- **Information : Fermeture du réseau cuivre**

Orange nous informe que le réseau cuivre sera démonté sur Curley en janvier 2028. Le maire a demandé à Orange si les solutions de remplacement étaient prévues pour les foyers qui n'utilisent que le réseau téléphonique sans « box » internet. Il a été confirmé que le même service sera proposé sur fibre optique et au même tarif que le RTC.

L'information a été diffusée à l'ensemble des habitants pour réaliser un inventaire des foyers concernés. A ce jour, une seule personne s'est manifestée.

Le maire va toutefois relancer les habitants notamment ceux qui utilisent encore une liaison Internet en ADSL.

- **Information / débat : Dégradations**

Ces derniers mois, nous avons subi plusieurs dégradations / actes de malveillance :

- Arrêt forcé du compresseur de la pompe à chaleur sur EOLE ;
- Rondin du terrain de pétanque déplacé sur le parking ;
- Bris de la porte du coffret EDF près de l'abribus ;
- Forçage de l'ouverture de l'armoire ENEDIS près de l'abribus ;
- Vol de plantes sur le talus de la salle EOLE.

La question de la vidéo surveillance va se poser un jour, notamment sur EOLE et l'espace de jeux qui est fréquenté par des personnes extérieures au village.

Le maire demande son avis au conseil quant à cette possibilité. Bien évidemment, s'agissant d'un sujet sensible, les administrés devront également être consultés.

Le conseil est d'accord à la majorité pour étudier la possibilité d'installer une vidéo-surveillance sur quelques points stratégiques. Le maire lancera des consultations au début 2025 pour étudier avec les sociétés spécialisées les équipements nécessaires à nos besoins et l'évaluation de leur coût (en investissement et en fonctionnement).

- **Information : Travaux aux 3 cours**

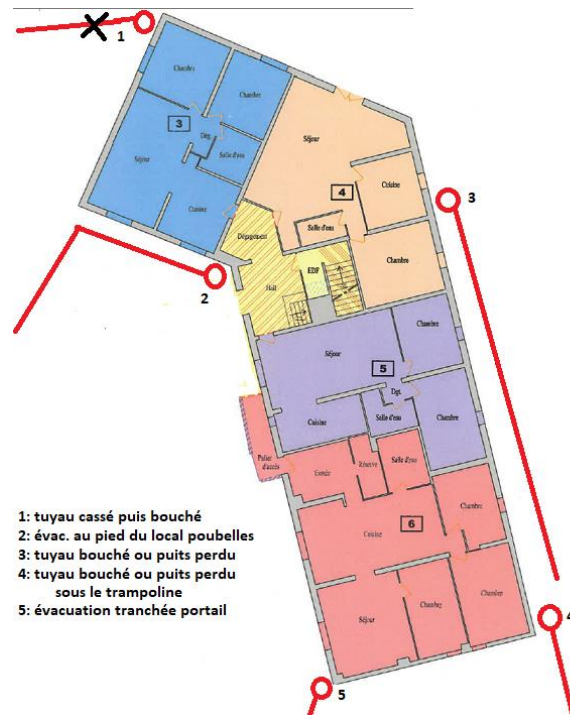
Les travaux sont pratiquement terminés. Les volets roulants solaires sont posés, les portes palières ont été changées en septembre, et les habillages en placo sont en cours de finition. Nous allons donc pouvoir solliciter le paiement des subventions auprès du Conseil Départemental et du SICECO.

Nous avons par contre dû faire face à des situations imprévues lors de ce chantier, ayant entraîné des coûts supplémentaires, notamment des problèmes d'humidité dans certains appartements entraînant des moisissures importantes. Plusieurs causes à cela :

- Une ventilation inexistante dans l'un des appartements à cause de prises d'air obstruées. A priori, le problème est maintenant résolu.
- Dans un second appartement, les fenêtres sont étanches et doivent être percées pour y installer des bouches d'aération ;
- Le flocage du plafond des caves a apporté une grande quantité d'humidité ; un déshumidificateur a été mis en place pendant deux semaines pour y remédier.
- Dans 3 appartements, les nouvelles bouches de ventilation n'ont pas pu être posées sans travaux supplémentaires :
  - Elargissement des trous dans les murs de 2 appartements ;
  - Un réseau inapproprié dans 1 appartement.

Le maire a demandé un devis pour la remise en conformité de ces 3 appartements. Une demande de compensation sera adressée à la Société OCP en ce qui concerne la non-conformité dans l'appartement n° 2.

Par ailleurs, nous avons des infiltrations d'eau importantes dans les caves situées au nord-est du bâtiment et lors des deux gros orages de ces dernières semaines, les deux appartements du rez-de-chaussée ont été inondés. Le maire a demandé une inspection par caméra des évacuations d'eaux pluviales de ce côté du bâtiment afin de déterminer où elles débouchent et de décider d'éventuels travaux ; ces travaux pourraient être réalisés lors de l'édification de la limite séparative avec le terrain mitoyen. Ci-dessous l'état des lieux :



Le tuyau cassé sur la descente n° 1 explique certainement les infiltrations dans le mur du garage. L'inspection s'arrête à la limite des arbustes malgré un curage hydraulique. Les évacuations 1 et 2 pourraient être acheminées sur la conduite communale.

L'évacuation n° 3 est obstruée au niveau de la n° 4, mais nous ne voyons pas de raccordement entre les 2. Environ à 50 cm de profondeur. L'inspection de la n° 4 s'arrête dans le terrain à environ 3 mètres de distance.

Nous avons également des débordements de gouttières au-dessus de l'évacuation n° 3 (certainement un amas de feuilles) ; une intervention est prévue pour y remédier.

Pour l'évacuation n° 2 : la descente recueille les eaux de 2 toitures ; l'aménagement réalisé fait que l'eau du toit le plus haut part en contre-pente dans le chéneau du dessous. L'entreprise suggère de poser un second tuyau de descente.

De l'eau s'infiltré dans les caves qui jouxte le garage. La pose d'un drain sera probablement nécessaire afin d'acheminer les ruissellements dans un endroit approprié.

Enfin, un puits perdu devra être confectionné à l'entrée du garage ; les traces de ruissellement depuis la rue sont encore visibles.

Pour information, un récapitulatif des travaux de rénovation effectués à ce jour (rénovation énergétique incluse) :

Par appartement		Par entreprise		Par année	
Local	Montant	Entreprise	Montant	Année	Montant
1	43 983,50	ZDS	28 301,60	2021	17 908,99
2	39 454,80	BONGLET	5 637,50	2022	72 262,95
3	18 368,95	CONFORT SYSTEM	2 178,11	2023	71 515,80
4	27 591,30	DIDIER	495,00	2024	152 944,86
5	17 900,00	EXPERT CANALISATIONS	1 056,00	Total général	314 632,60
6	6 586,00	LA CHARPENTE	450,00		
8	21 914,09	OCP	206 595,24		
9	39 061,00	PCSV	1 540,00		
communs	99 772,96	Réno enrg	66 670,65		
<b>Total général</b>	<b>314 632,60</b>	SOBRAPI	900,00		
		UTB	808,50		
		<b>Total général</b>	<b>314 632,60</b>		

### Débat :

Le conseil estime qu'il est évidemment indispensable de régler ces problèmes d'infiltrations pour ne pas endommager les travaux qui viennent d'être réalisés. Un point complet sera réalisé sur place avec Mr De Demo et la commission Travaux en vue de résoudre ces problèmes en même temps que la réalisation de la clôture séparative déjà prévue au budget.

- **Information / débat : Eaux pluviales communales**

A l'instar de ce que nous avons constaté aux 3 cours, les deux gros orages ont mis en évidence quelques faiblesses dans notre réseau d'évacuation des eaux de pluie. Plusieurs maisons ont été quelque peu inondées (dans les garages), et une autre plus particulièrement puisque l'eau est entrée dans le domicile de Mr Pitois rue du Chemin Vert.

Une bordure de trottoir a été réalisée devant la maison afin de conduire l'eau un peu plus loin sur le chemin, rejoignant ainsi le réseau communal.

Le maire s'inquiète de la survenue de plus en plus fréquente d'orages générant des quantités d'eau importantes. Nous avons déjà décidé (mais reporté en 2025), la réfection du passage Coulot pour régler ces problèmes d'écoulement. Mais nous nous apercevons aussi que les pluies charrient les gravillons des trottoirs jusqu'à obstruer la sortie au bas de la rue de Chazan.

En 2025, il faudra prévoir le curage d'une deuxième tranche de réseau (prévu en 2024 mais reporté).

Une réflexion devra également être menée concernant les trottoirs : remplacement des graviers par des espaces enherbés avec certaines zones de stationnement, ou goudronnage de certaines parties...

### Débat :

Le conseil fait le même constat. Le maire demande à chacun de bien vouloir lui communiquer des propositions ou des exemples de réalisations qui ont pu être faites dans d'autres communes.

- **Information : Remplacement poteau d'incendie**

Une dépense imprévue est venue s'ajouter : le poteau de la Rue de Chazan a présenté une fuite ; par conséquent, la Communauté de Communes a coupé l'alimentation en eau de ce poteau générant ainsi un risque en cas d'incendie dans son périmètre d'intervention.

Le devis de réparation (par Ets Guinot) était aussi élevé que le devis de remplacement par Veolia. Le poteau a donc été remplacé : 3.535,00 € TTC.

- **Information / débat : Rénovation énergétique de la mairie**

Le Cabinet Creatiplan a communiqué son avant-projet pour la rénovation du bâtiment. Les différents documents sont produits en annexe.

Le coût estimatif global est d'environ 221.000 € TTC (dont 19.615€ de prestation MOE et 5.000€ pour le bureau de contrôle).

Le maire a sollicité le département et le Pays Beaunois pour étudier les différentes possibilités de financement dans le millefeuille qui nous est proposé.

Il faut en effet tenir compte du fait que le bâtiment et son rez-de-chaussée sont des locaux tertiaires (plutôt bien subventionnés) et que les deux appartements ont un taux de subvention bien inférieur. Nous savons déjà que le département subventionne à hauteur de 30% (prestations d'ingénierie incluses) sur l'ensemble des travaux et que le SICECO propose une subvention forfaitaire de 35.000 €.

Nous devons nous positionner sur ce projet et proposer rapidement au cabinet les modifications que nous souhaitons y apporter. Il faudrait en effet monter les dossiers de subvention pour la fin d'année et lancer l'appel d'offres début 2025 pour une réalisation au printemps.

#### Débat :

Le coût pour le bureau de contrôle (5.000 € TTC) semble disproportionné par comparaison aux travaux réalisés aux 3 cours (2.800 € TTC). Le maire précise toutefois qu'il s'agit d'un estimatif ; il va demander au cabinet de justifier ce coût.

Le conseil, dans sa grande majorité, n'apprécie pas l'habillage vertical en bois comme proposé par l'architecte ; l'entretien du bois à l'avenir risque de poser des problèmes. Par ailleurs, la signalétique « MAIRIE » verticale est disproportionnée. Il est préféré une bande verticale en enduit de la même couleur que les portes d'entrée, à l'instar de ce qui a été réalisé sur l'immeuble des 3 cours. D'autres remarques ont été formulées qui seront remontées au cabinet pour modifications.

#### Hors séance :

Lors d'un entretien avec le Pays Beaunois (qui aurait dû se tenir avant le conseil), il est conseillé de refaire un diagnostic énergétique et de proposer des solutions permettant un gain énergétique de 40% par rapport à l'existant. Ce niveau de performance nous ouvrirait l'éligibilité à une subvention complémentaire dans le cadre du « fonds vert ». Le maire va prendre l'attache du SICECO pour réaliser cette étude sur la base de l'audit déjà réalisé qui visait des objectifs beaucoup trop ambitieux.

#### • **Information / débat : Restauration du patrimoine**

Le conseil avait déjà émis l'idée de restaurer le crucifix rue de la Source. Une première entreprise (Gourou-Guillon) s'est rendue sur place pour un devis. La réparation de la partie haute n'est pas envisageable, celle-ci ayant déjà été réparée plusieurs fois et la tenue dans le temps n'est pas garantie. L'entreprise suggère de remplacer cette partie ; elle proposera également un nettoyage complet du monument avec sablage de la croix.

Nous en avons profité pour envisager le déplacement du monument aux morts situé en façade sur la mairie, ceci avant les opérations d'isolation par l'extérieur. L'opération s'avère délicate car nous ne savons pas comment le monument est fixé sur la façade. Un devis horaire nous sera proposé.

Le maire va demander à une seconde entreprise de réaliser un devis sur ces deux opérations.

#### • **Projet de délibération : Convention « Points d'Apport Volontaire »**

La Communauté de Communes a élaboré une convention pour la gestion des Points d'Apport Volontaires, convention qui définit les responsabilités entre la CC et les communes. La CC demande aux communes de délibérer afin de valider cette convention.

Le maire explique que plusieurs communes ont déjà exprimé leur désaccord sur certains points et notamment l'entretien des haies qui entourent les PAV dans certaines communes ainsi que les problématiques d'assurance des colonnes de tri.

Le conseil considère donc que cette prise de délibération est prématurée et qu'un accord en conseil communautaire est le préalable à cette signature.

- **Questions diverses**

#### Tarif des affouages

Dans une question écrite, Mr Aubert interpelle le conseil sur le tarif des affouages. Un débat s'engage sur l'opportunité d'augmenter le tarif de 36,00 à 40,00 €. La maire se dit favorable à cette augmentation car un tarif de location ne peut rester indéfiniment figé.

Après débat, par 6 voix contre et une abstention, le tarif restera à 36,00 € par parcelle.

#### Cadeaux aux jeunes diplômés

Une habitante du village a demandé si cette mesure était toujours d'actualité. Le maire va faire une communication pour indiquer que c'est le cas, et rappeler le cadre et les formalités pour obtenir le chèque cadeau.

#### Moustiques tigre

Une habitante demande si la commune compte faire quelque chose contre cet envahisseur.

Le maire précise que la lutte contre ce moustique est l'affaire de chacun et qu'il n'existe pas de solution « communale » au problème.

Il fait remarquer qu'une information a déjà été communiquée aux habitants le 6 juillet dernier, mais qu'elle n'a peut-être pas été vue par tout le monde.

Une nouvelle campagne d'information, accompagnée d'affichages, sera lancée. Mr Aubert propose d'être l'interlocuteur des administrés sur ce sujet.

#### Miroir au lavoir

Plusieurs habitants (dont le maire) réclament depuis longtemps la pose d'un miroir au carrefour des rues de la Mairie, de Vergy et du Lavoir.

Le maire précise qu'un devis avait déjà été réalisé par l'entreprise 2DS (250,00 € TTC).

Le conseil décide à l'unanimité d'installer ce dispositif pour la sécurité des automobilistes qui sortent de la rue de la mairie. Un second miroir sera installé au carrefour du passage COULOT et de la rue de VERGY.

Mr De Demo précise qu'on peut trouver moins cher sur les sites d'achat en ligne et qu'il pourrait en assurer la pose.

#### Travaux rue de Chazan

La route est très dégradée. Un devis a été signé en début d'année pour une réfection pérenne.

Le maire informe que les travaux vont débuter durant la deuxième moitié du mois d'octobre.

#### Demande d'utilisation de la salle EOLE

Mr Roussiaux demande s'il est possible de mettre la salle EOLE à la disposition d'une troupe de théâtre pour ses répétitions le lundi soir.

Le conseil donne son accord avec, en contrepartie, une représentation gratuite pour les habitants du village. Le maire va rédiger une convention de mise à disposition.

Tous les points ayant été abordés, et aucune question supplémentaire n'étant posée, la séance est levée à 22h45.